

Un placer peut être exploité par le propriétaire ou par ses représentants en continuité pendant les heures de travail. Une interruption de travail de 72 heures, excepté dans la mauvaise saison, pour cause d'absence, maladie ou toute autre raison jugée satisfaisante par le Commissaire de l'or, peut être considérée comme un abandon. Pour garder un placer plus d'un an il faut l'enregistrer de nouveau à l'expiration de l'année.

Baux de placer.—Le commissaire des terres de la Couronne du district peut accorder des baux sur les terres inoccupées couvrant approximativement 80 acres de superficie, à un loyer annuel de \$30 avec obligation de faire des travaux de développement jusqu'à concurrence de \$250. Des baux de dragage dans les rivières au-dessous du niveau de l'eau basse sont aussi accordés sur un parcours de cinq milles; la rente annuelle d'un tel bail est de \$25 par mille et les travaux de développement doivent au moins atteindre \$1,000 par mille, la valeur de tout nouvel outillage employé comptant comme travail entrant dans ce coût. Des baux pour fouiller à la recherche de pierres précieuses, sur une étendue de 10 acres, peuvent aussi être accordés.

Section 2.—Résumé de la production générale.

Depuis 1886, la première année sur laquelle le Service Géologique publia un rapport complet de la production minérale, le Canada a fait des progrès constants dans cette industrie. La production per capita était de seulement \$2.23 en 1886; en 1901, cinq ans après les découvertes du Yukon, cette production atteignait \$12.16 per capita. Il y eut ensuite récession de 1902 à 1904. Plus tard, grâce à la découverte de l'argent dans les régions de Cobalt, au développement des mines de cuivre et de nickel dans le district de Sudbury, et à l'ouverture des mines d'or de Porcupine et de Kirkland Lake, en Ontario, et aux améliorations des méthodes métallurgiques qui ont permis la récupération de grandes quantités de plomb et de zinc dans les minerais de la Colombie Britannique, les récentes découvertes et le développement du Québec et du Manitoba, la production per capita s'est élevé à \$31 en 1929; toutefois, en raison de la dépression elle est tombée à \$18.20 en 1932, remontant à \$20.73 en 1933 et à environ \$25.62 en 1934, en commun avec le relèvement général des conditions économiques.

En 1933, année la plus récente sur laquelle l'Institut Impérial possède des données mondiales, le Canada est à la tête de tous les pays pour la production d'amianté et de nickel; il se classe deuxième pour l'or et le cobalt; troisième pour le cuivre, l'argent, le zinc et le plomb et treizième pour le charbon. Au cours de cette année, le Canada a contribué approximativement 82 p.c. de la production mondiale de nickel, 75 p.c. de l'amianté, 20 p.c. du cobalt, 13.2 p.c. de l'or, 9.3 p.c. de l'argent, 13.4 p.c. du cuivre, 10.2 p.c. du plomb et 10.2 p.c. du zinc.

Le rapport préliminaire de la production minérale du Canada, basé sur un relevé spécial par le Bureau et paru le 17 mars 1935, montre que la production minérale du Canada en 1934 est de \$277,492,263 comparativement à \$221,495,253 en 1933. Ceci représente une augmentation de 26 p.c. et indique la continuation de l'amélioration commencée en 1933.